

Extrait d'acte de naissance

Éloignement des étrangers

Mis à jour le 08 février 2016 par « direction de l'information légale et administrative »

Un étranger non-européen peut faire l'objet de plusieurs mesures administratives d'éloignement : obligation de quitter la France, arrêté de reconduite à la frontière, expulsion...

Ces mesures sont prises en cas de séjour illégal, menace à l'ordre public...

Le juge peut aussi décider une interdiction du territoire français.

Dans l'attente de son éloignement, l'étranger peut être placé en centre de rétention administrative (CRA) ou assigné à résidence.

Mesures d'éloignement

- **Obligation de quitter la France (OQTF)**
- **Expulsion**
- **Reconduite à la frontière**
- **Interdiction administrative de retour en France**
- **Interdiction judiciaire du territoire français**
- **Reconduite vers un autre pays européen**
- **Reconduite demandée par un pays européen**

Surveillance pendant la procédure

- Assignation à résidence
- Centre de rétention



**Mairie
de Nargis**

1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/extrait-dacte-de-naissance?publication=N109>